

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE EMPOWERMENT

## INTRODUCTION : DEFINITION – CHAMPS D'APPLICATION:

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) et ses Annexes sont les dispositions contractuelles qui s'appliquent sans réserve ni restriction à tout achat de Prestation de Service en ligne vendue par le Prestataire, ou livrée à titre gratuit, directement sur son profil personnel Facebook, Instagram, son site internet [www.aurelie-jonathanbou.com](http://www.aurelie-jonathanbou.com) ou à distance par échange de courriel entre le Prestataire et le Client.

Elles prévalent sur toute autre condition commerciale.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV si les dispositions contractuelles ou légales en vigueur évoluent. Les dispositions figurant dans les CGV acceptées initialement par le Client sont celles qui s'appliquent dans la relation entre les Parties.

Chaque clause des présentes CGV est indépendante des autres. Par conséquent, en cas de nullité d'une stipulation prévue aux présentes CGV, ces dernières restent entièrement applicables exception faite de la clause dont la nullité est prononcée.

La reproduction de tout ou partie de ces CGV est strictement interdite et est susceptible d'une action en contrefaçon notamment.

## A. CHAMPS D'APPLICATION & DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes CGV s'appliquent sans réserve ni restriction à tout achat de services délivré sous format individuel ou collectif, tels que :

- Les Prestations d'accompagnement délivrées par Aurélie BOU et Jonathan BOU (ci-après dénommé « le Prestataire ») conjointement ou séparément, telles qu'énumérées et détaillées sur leur profil facebook, Instagram, Youtube, dans plusieurs formats que le Prestataire choisi tels que des vidéos enregistrées (via visio conférence sur Zoom) auxquelles le Client aura accès selon la Prestation choisie, ou des vidéos en Live (Facebook, Zoom), ou des messages instantanés dans différents canaux de communication (Télégram, Voxer, Whatsapp, etc).
- Les Immersions en présentiel organisés par Aurélie BOU et Jonathan BOU conjointement ou séparément



Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la passation de la commande sur le site du Prestataire. A moins que la preuve contraire soit apportée, l'ensemble des données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constitue la preuve de la passation de la commande passée par le Client qui s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations. Lorsque la Prestation est achetée en direct, c'est-à-dire par le biais d'un lien de paiement qui ne prévoit pas la mention des présentes CGV ou suite à des échanges électroniques ou téléphoniques entre le Prestataire et le Client, le Prestataire est tenu d'envoyer une copie par courrier électronique des présentes CGV avant toute passation de Commande. Dès lors que l'envoi a été effectué, et que la Prestation est réglée, la Commande est réputée passée, et les CGV sont présumées avoir été acceptées par le Client, à moins que le Prestataire ne puisse apporter la preuve de l'envoi des CGV.

## B. DÉFINITIONS

Le PRESTATAIRE : aussi appelé « MENTOR » est représenté par : La SARL EMPOWERMENT, domiciliée Route de Pigasse 34310 Quarante (numéro de Siret : 912643939 00016), prise en les personnes de Jonathan BOU et Aurélie BOU (gérants et représentants légaux de la Société). Aurélie BOU et Jonathan BOU exercent conjointement en qualité de Mentors au sein de la société EMPOWERMENT.

Toutefois, certaines offres de Service sont proposées par l'un ou par l'autre individuellement. Cela est précisé dans chaque offre proposée.

### ▪ La PRESTATION DE SERVICE ou « LA PRESTATION » ou « LE SERVICE » :

Désigne l'ensemble des services ou chaque service pris individuellement, vendu(s) en ligne par le biais du présent site ou directement sur les réseaux sociaux (FACEBOOK, INSTAGRAM, ou par messagerie instantanée (TELEGRAM, WHATSAPP, VOXER) ou échanges de courriel.

La Prestation est définie par un accompagnement individualisé ou en couple, ou collectif dans les domaines du développement personnel et de l'entrepreneuriat qui mêle plusieurs compétences acquises par le Prestataire (telles que précisées et détaillées dans la Charte Ethique annexée aux présentes CGV) et que ce dernier met au service du Client selon la formule d'accompagnement choisie.

Pour ce faire, le Prestataire propose des offres de Mentorat à distance, et des immersions sur un ou plusieurs jour (s) en présentiel, sur la base de son expérience personnelle et professionnelle, ainsi que tous les enseignements reçus et formations suivies, visant à permettre au Client se trouvant dans une dynamique de changement et de reconnexion à son corps et à son esprit, de s'ouvrir à des possibilités de cheminement qui soutiennent tant son évolution personnelle que professionnelle en totale autonomie et liberté dans sa prise de décision.





L'objet de chaque Prestation proposée est, selon la formule choisie, décrite sur le site internet du Prestataire ou directement sur ses réseaux sociaux ou le cas échéant par échange de messages instantanés ou courriel. De manière générale, l'objet de la Prestation est destiné à amener le Client vers un chemin d'évolution soutenant son épanouissement et son bien être global, en l'accompagnant dans ses prises de conscience, la conscience de son corps, ses émotions, et ses pensées.

#### ■ MENTORAT

Le terme « MENTORAT » désigne l'accompagnement selon lequel le Mentor (ici, le Prestataire) offre au Mentoré (Ici, le Client) son soutien en lui partageant ses prises de conscience à travers son expérience dans un domaine qui l'intéresse et dans lequel le Mentor a acquis une large expérience, ainsi que ses méthodes et outils de cheminement en développement personnel, en lui livrant des enseignements dans le but de soutenir son évolution tant personnelle que professionnelle, et de l'aider à faire aboutir un projet. L'accompagnement de Mentorat peut se dérouler à distance en format individuel, ou collectif (sous forme d'Expérience, de Masterclass), et en présentiel (Immersion).

Par principe, tous les accompagnements de Mentorat en format individuel d'une durée d'engagement supérieure à un (1) mois font l'objet d'un Contrat entre les Parties.

Les accompagnements de Mentorat en format collectif d'une durée d'engagement supérieure à trois (3) mois font également l'objet d'un Contrat entre les Parties.

#### ■ EXPERIENCE ou MASTERCLASS

Les termes « Expérience » et « Masterclass » désignent des Prestations d'accompagnement délivrées en format collectif à distance via la plateforme de visio conférence ZOOM ou toute autre plateforme de visio conférence sécurisée et choisie par le Prestataire, ou en vidéo live sur Facebook sur un groupe privé dédié ou sur le profil personnel Facebook et/ou Instagram du Prestataire, ou dans un canal Telegram ou sur Youtube. Toutes les vidéos, peu importe le format, sont accessibles via le site du Prestataire dans un espace sécurisé ou directement sur Facebook ou Youtube, dont la durée d'accès est définie par le Prestataire selon chaque Expérience ou Masterclass proposée.

Le Prestataire transmet des enseignements sur la base de son expérience personnelle sur une ou plusieurs thématique(s) permettant de soutenir l'évolution personnelle et/ou professionnelle du Client.





**La Masterclass** désigne un espace d'accompagnement collectif sur un thème spécifique proposé par le Prestataire, dans lequel ce dernier livre à l'ensemble des participants des connaissances, un savoir, et des enseignements tirés de sa propre expérience. La Masterclass peut être livrée en un (1) rendez-vous ou plusieurs rendez-vous à distance selon ce que le Prestataire décide.

**L'Expérience** désigne un espace d'accompagnement de groupe à distance comme un Mastermind et un Hypermind, accueillant un nombre limité de participants, et se déroulant sur plusieurs mois à raison de plusieurs séances de Mentorat de groupe régulières et/ou un fil privé de discussion instantanée choisi par le Prestataire.

L'objectif de l'Expérience est de permettre de soutenir l'évolution de l'ensemble du groupe à travers la transmission de prises de conscience par le Prestataire mais également par le biais d'échanges entre l'ensemble des participants à l'Expérience. Les interactions entre les membres de l'Expérience, soutenues et guidées par le Prestataire qui en précise le cadre et les règles de fonctionnement dès le début de chaque Expérience, offrent des perspectives d'évolution soutenant l'ensemble du groupe.

Il est précisé que lorsque le Prestataire crée un groupe facebook sur lequel il livre des Masterclass gratuites, les présentes CGV sont pleinement acceptées dès l'entrée du Client dans ce groupe, ce qui signifie qu'elles sont applicables pour l'ensemble des enseignements, connaissances et savoir livrés dans ce groupe. L'acceptation des présentes CGV lors de l'entrée dans le groupe s'applique pour toutes les Masterclass à venir sans limitation de temps. En cas de modifications ultérieures par le Prestataire de la version des CGV initialement acceptée par le Client, les versions modifiées ne sont opposables au Client qui si le Prestataire lui en envoie une copie dont le Client accuse réception, ou en créant une nouvelle page d'inscription contenant la case à cocher pour attester de l'acceptation de la nouvelle version des CGV proposée. A défaut, seule la version acceptée initialement est opposable au Client.

#### ▪ LE CLIENT :

Le Client désigne toute personne physique ou morale agissant pour les besoins de son activité, ou un couple de personnes physiques (désireux de se faire accompagner ensemble dans le cadre d'une offre de Prestation proposée dans ce sens par le Prestataire) souhaitant se faire accompagner dans les différents domaines énumérés dans la rubrique « Prestation ». Son/leur consentement est libre et éclairé conformément aux articles 1128 et suivants du Code Civil.

Le Client détient la pleine capacité juridique conformément aux article 1145 et suivants du Code Civil.



## 1. LA COMMANDE

- Si la commande est directement passée sur le site internet du Prestataire, la Commande est réputée passée après que le Client ait :
  - sélectionné la Prestation choisie,
  - accepté les présentes CGV et ses annexes (dont la Charte Ethique et de Déontologie) en cochant la case prévue à cet effet
  - accepté et signé (par retour de courrier électronique) le cas échéant le contrat de Prestation de Service
  - suivi la procédure de paiement telle que prévue pour le règlement de la Prestation choisie (règlement en partie ou en totalité selon les options de paiement proposées).

Le Client recevra une confirmation par courrier électronique du paiement de la Commande, ainsi que le cas échéant, un exemplaire du Contrat de Prestation de Service signé des deux Parties.

Le Client est tenu de fournir au Prestataire les informations d'identité personnelle véridiques, à savoir, son nom, prénom, nom de l'entreprise le cas échéant, numéro de SIRET de l'entreprise, adresse postale et adresse email.

En cas d'erreur sur ces informations qui ne permettent pas au Client de recevoir confirmation de sa commande, et tout document utile à la Prestation de Services, le Prestataire ne peut être tenu responsable de la non-réception des dits documents. A défaut de rectification de la part du Client, les documents sont réputés avoir été réceptionnés.

- Si la commande est passée en dehors du site internet du Prestataire, elle est réputée passée en totalité à partir de la réception du premier paiement si un échancier est prévu, ou de la totalité du paiement si un seul règlement est prévu.

Le Prestataire est autorisé à refuser ou annuler la Commande d'un Client pour tout motif qui entrerait en contradiction avec son Ethique et ses valeurs, ou tout autre motif légitime. Parmi les motifs de refus ou d'annulation par le Prestataire sans que cette liste soit exhaustive : tout litige existant avec le Client, ou tout retard de paiement d'une commande passée antérieurement par le Client.

La Commande dûment validée par le Client vaut engagement contractuel à distance entre les Parties.



## 2. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs affichés sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs sont fermes et non révisables pendant toute la période de validité de la Prestation. Le Prestataire se réserve le droit, en dehors de la période de validité, d'en modifier le prix à tout moment. Le prix est payable en totalité par le Client au jour de la passation de la Commande. Toutefois, et selon le montant et la durée de la Prestation, le Prestataire peut prévoir la possibilité de payer la Prestation en plusieurs mensualités selon un échéancier pouvant aller de 3 mois à 12 mois. Le paiement de la Prestation est possible par :

- Carte bancaire directement sur le site du Prestataire
- Virement bancaire sur le compte du destinataire
- Lien de paiement via Paypal et Stripe

Lorsque le paiement est effectué par paypal ou Stripe le Client reçoit une confirmation par Paypal ou Stripe, qui est un outil de paiement indépendant et en dehors du contrôle du Prestataire. Cet outil de paiement est sécurisé et le Prestataire n'a pas accès aux informations bancaires du Client. La confirmation de paiement envoyée par Paypal ou Stripe ne vaut pas Facture.

La Facture sera adressée, comme dans le cadre d'un virement ou d'un paiement par carte bancaire, par le Prestataire au Client, une fois le paiement entièrement réalisé par le Prestataire, et au plus tard à la fin du mois durant lequel la Prestation a été entièrement réglée. L'envoi de la facture se fait par voie dématérialisée. Le paiement effectué par le Client est considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

En cas de paiement partiel tel que prévu par le site internet ou convenu entre les parties (selon un échéancier de paiement mensuel), la facture du montant réglé sera adressée par le Prestataire au Client au plus tard à la fin du mois durant lequel le paiement de la mensualité a été réalisé.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client Professionnel, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter pour ce motif à l'encontre du Client.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux légal sera exigible, conformément à l'article L 444-10 alinéa 12 du Code de Commerce.

Pour tout professionnel, en sus des pénalités de retard telles que mentionnées ci-dessus, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, conformément à l'article 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce.

Le Prestataire pourra suspendre la livraison des Services commandés par le Client en cas de non-règlement en totalité de la Prestation, exception faite des paiements suivant un échéancier.



**3. En cas d'échéancier** tel que proposé par le Prestataire, le non-paiement d'une seule mensualité est un motif légitime de refus de la part du Prestataire de livrer le service commandé. Dans cette hypothèse, le Prestataire pourra à tout moment mettre fin à la relation contractuelle, et conservera les sommes précédemment encaissées. Il pourra également réclamer la totalité des sommes dues au Client Professionnel, et uniquement en cas de comportement abusif ou déloyal de la part du Client consommateur, sans préjudice de toute action intentée par le Prestataire à l'encontre du Client.

**RETRACTATION ET CONDITIONS D'ANNULATION**

### 3.1. Droit de rétractation

Le Client personne physique ou morale agissant en sa qualité de consommateur ou non professionnel tel que le prévoit la loi, ayant réglé la Prestation en ligne, dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, et précédant la première session de Mentorat individuelle ou collective. Dès l'instant où le Client a participé à sa première session de Mentorat, dans un délai inférieur à 14 jours à compter de la date de validation de la commande, cette clause est inapplicable. En cas d'application des dispositions citées au premier alinéa de la présente clause, Le Prestataire doit, rembourser le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'acheteur de se rétracter (C. consom., art. L. 221-24), sauf retard justifié.

Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le Prestataire n'a pas remboursé les sommes versées par l'acheteur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,

et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Comme le prévoit l'article L 221-28 du Code de la Consommation, le Client ne pourra faire valoir son droit de rétractation une fois la Prestation mise à sa disposition, et les fichiers informatiques téléchargés, dès l'instant où celui-ci a donné son accord préalable exprès à l'exécution.

### 3.2. Conditions d'annulation

En plus des cas précisés par Contrat le cas échéant, tout manquement par le Client à l'une de ses obligations contractuelles, entraînera l'annulation de la Prestation, sans demande de remboursement possible et nonobstant les éventuels dommages et intérêts pouvant être demandés par le Prestataire.

## 4. RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS DES PARTIES

### 4.1. LE CLIENT

Le Client s'engage à régler la Prestation dans les conditions mentionnées à l'article 2 des présentes CGV.

Le Client s'engage à partager au Prestataire l'ensemble des informations et éléments nécessaires au bon déroulement de la Prestation. Toute rétention d'information par le Client ayant une importance dans le cadre de l'accompagnement choisi, est de l'entière responsabilité de ce dernier qui comprend que sur cette base, l'accompagnement ne pourra produire les effets escomptés.

Le Client s'engage à informer le Prestataire de tout problème de santé (physique, émotionnel ou psychique) pouvant entraver le bon déroulement de la Prestation, ou atténuer ses effets. Dans ce cas, à réception des informations transmises par le Client agissant de bonne foi, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la Prestation en orientant le Client vers un professionnel de santé. A défaut de transmission d'information dans ce sens par le Client, l'absence de connaissance de ces éléments par le Prestataire ne peut le tenir responsable de quelconque conséquences aggravant l'état de santé du Client, et ce dernier est réputé s'être engagé en connaissance de cause.

De manière générale, le Client s'engage à respecter les valeurs qui encadrent la relation de confiance qui existe entre lui et le Prestataire. Ces valeurs sont précisées à l'article 5 des présentes CGV. En cas de non-respect de l'une seule de ces valeurs qui compromet le bon déroulement de la Prestation, le Prestataire se réserve le droit d'interrompre la Prestation, en justifiant du motif par écrit dans les 48 heures suivant sa décision. Dans cette hypothèse, le Client qui aura manqué à son obligation de loyauté et de bonne fois contractuelle est redevable de l'intégralité des sommes dues au titre de la Prestation si elle n'a été réglée que partiellement (ce qui est le cas lorsqu'un échancier est mis en place), sans préjudice d'une indemnité due par le Client dans le cadre d'une action pouvant être intentée par le Prestataire à l'encontre du Client, en violation de son engagement.

Le Client est libre d'arrêter une Prestation en cours de livraison, pour convenance. Dans ce cas, la Prestation s'arrête le lendemain de la notification par écrit de sa demande de résiliation, et le Client agissant en sa qualité de professionnel prend l'entière responsabilité de sa décision en ce sens qu'aucun remboursement n'interviendra sur la part de la Prestation restant à effectuer (si la Prestation a déjà été réglée en intégralité), et toutes les sommes dues dans l'hypothèse où un échelonnement des paiements avait été mis en place, sont dues en totalité dans les 15 jours qui suivent le jour de sa demande d'arrêter l'accompagnement.



Lorsque le Client est un consommateur, et si la demande de résiliation porte sur une Prestation non livrée en totalité dès la Commande, c'est-à-dire porte sur une Prestation en cours de livraison, aucun remboursement ne sera effectué sur la sommes versées correspondant à la part de la Prestation réalisée. Le remboursement interviendra uniquement sur les sommes correspondants à la part de la Prestation non réalisée.

Lorsque la Prestation est commandée par un couple de personnes physiques désireuses de se faire accompagner ensemble par le Prestataire, il est précisé que si l'une des deux souhaite arrêter la Prestation, deux options s'offrent à l'autre personne :

- Soit elle peut décider de poursuivre l'accompagnement jusqu'à son terme initial avec le Prestataire dans le cadre d'une Prestation individuelle, selon les mêmes modalités définies initialement entre les parties (a savoir le couple et le Prestataire).
- Soit elle peut prendre la décision d'arrêter la Prestation et dans ce cas, les conditions de résiliation pour convenance à l'initiative du Client, ci-dessus annoncées, s'appliquent. Et donc aucun remboursement ne sera effectué, et les sommes restant à régler sont dues en totalité.

## 4.2. LE PRESTATAIRE

### 4.2.1. Planning et modalités de livraison

Le Prestataire s'engage à établir un planning de livraison de la Prestation et en informer le Client dans les meilleurs délais.

Dans le cadre d'une Expérience Collective ou Masterclass, le Prestataire informera au moins quatre jours avant le démarrage de l'Expérience, des dates choisies pour les séances de groupe, sauf si le Client commande la Prestation en cours de livraison (dans ce cas, il aura accès aux vidéos enregistrées qu'il pourra suivre à son rythme quand il le souhaitera). Toutefois, notamment dans le cadre d'une Masterclass, le Prestataire se réserve le droit d'organiser sans délai une Masterclass, ce à quoi le Client consent par avance.

La fréquence des séances collectives et individuelles pourra être modifiée à tout moment par le Prestataire à sa discrétion au motif que cela répond à un besoin de sa Clientèle ou selon l'évolution de cette dernière. Dans tous les cas, cette décision sera prise dans un but favorable à l'évolution de sa Clientèle. Au besoin, le Prestataire fournira, dans un souci de transparence, les motifs de sa décision, à travers les canaux de communication prévus pour la réalisation de la Prestation.

Par ailleurs, le Prestataire est libre d'apporter des modifications dans les modalités de déroulement de la Prestation, et ce, dans le seul but d'améliorer le contenu de cette dernière et toujours dans un sens favorable pour le Client et son évolution. Ainsi à titre d'illustration, il se réserve le droit d'ajouter des séances individuelles ou collectives, ou d'allonger la durée de la Prestation initialement prévue, ou d'aborder une thématique non prévue initialement dans la Prestation, sans que cela n'engendre de coût supplémentaire à la charge du Client qui reste de toute façon libre de suivre les séances.



En cas d'annulation d'une séance prévue par le Prestataire pour des raisons personnelles, ce dernier s'engage à convenir d'une nouvelle date de report et d'en informer le Client dans un délai raisonnable.

Dans l'hypothèse où le Client formulerait une demande spécifique liée aux modalités de fourniture de la Prestation, que le Prestataire est en droit de refuser par principe, si cette demande spécifique à laquelle le Prestataire répond favorablement engendre des frais supplémentaires pour ce dernier, dans ce cas, ces frais seront à la charge du Client et feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

### 1. Fourniture de la Prestation

La Fourniture de la Prestation se déroule, selon la formule choisie, de la manière suivante :

- Pour les accompagnements collectifs : selon la Prestation choisie par le Client, cette dernière est fournie par l'accès à des séances de Mentorat et/ou Coaching d'une durée allant de 30 minutes à 1 heure 30 (selon le thème abordé en séance) via la plateforme de visio conférence Zoom, ou en live sur un groupe facebook privé et dédié à l'Expérience proposée, ou via un canal de discussion Telegram ou Voxer. Les règles du canal de discussion instantanée ainsi que la fréquence des rendez-vous en visio conférence, sont rappelées dès le début de l'Expérience, et dans tous les cas précisées par un Contrat lorsque la durée d'engagement est supérieure à trois (3) mois.
- Pour les accompagnements individuels ne faisant pas l'objet d'un contrat spécifique (c'est-à-dire d'une durée inférieure ou égale à 1 mois) : Selon la Prestation choisie par le Client, cette dernière est fournie par l'accès à des séances de Mentorat à distance via la plateforme Zoom ou toute autre plateforme de visio conférence et/ou par échanges instantanés de messages écrits et vocaux sur Whatsapp, Voxer ou Telegram.

Concernant les échanges par messagerie instantanée, il est précisé les règles suivantes que le Client accepte sans réserve :

- Le Client a la possibilité de venir échanger sur la plateforme choisie du lundi au vendredi de 9h à 18h, sur laquelle il dépose des messages écrits ou vocaux.
- Le Client est invité à déposer des messages vocaux authentiques (sachant le Prestataire ne peut en juger, car cela appartient en totalité au Client), synthétiques et concis au sens où il partage des messages qui permettent dès leur écoute, au Prestataire de cibler la thématique sur laquelle ce dernier va venir le soutenir et lui apporter des axes de cheminement précieux pour son évolution selon son propre vécu et ses prises de conscience. Dans la mesure du possible, et dans le but de fluidifier les échanges, les messages vocaux de plus de 3 minutes dans le cadre d'accompagnement individuel, ou de 2 minutes dans le cadre d'Expériences Collectives ne seront par principe pas lus, sauf si le Prestataire, qui reste flexible et à l'écoute du Client décide de les écouter à titre exceptionnel et selon les circonstances. Cela reste à son appréciation.





- Par principe, ces échanges reposent non pas sur la dépendance du Client vis-à-vis du Prestataire, mais sur sa totale autonomie et sa capacité à prendre le recul nécessaire sur ce qu'il souhaite partager de sorte à ce que l'échange soit constructif et lui permette de se sentir soutenu dans ces questionnements et ce qu'il traverse.
- Le Prestataire s'engage à répondre aux messages déposés dans un délai de 72h à compter de la réception du message, sauf empêchement personnel ou cas de force majeure.
- Dans certains cas, et si le Prestataire ressent que le message déposé n'appelle pas de réponse au sens où le silence semble être une solution à privilégier dans l'intérêt du Client, il s'autorisera ce silence. Privilégier le silence sera parfois la solution opportune pour le Client invité à trouver ses propres ressources et pourra revenir le cas échéant partager sa prise de conscience sur la question posée ou la situation exposée, et poser une nouvelle question.
- Les parties pourront convenir en cours d'accompagnement, dans l'hypothèse où l'une ou l'autre se trouve dans un lieu ne permettant pas de réceptionner un réseau internet, de suspendre la Prestation, le temps que la Partie qui est empêchée, puisse retrouver une connexion fiable.
- Pour les immersions organisées en présentiel : les modalités de livraison de ces Prestations sont régies par un contrat entre les Parties.

#### 4.2.3 Obligation de moyen dans la réalisation de la Prestation

En raison de l'essence même de la Prestation fournie qui vise à atteindre une transformation humaine ( amener le Client en autonomie à atteindre ses objectifs dans les domaines de vie souhaités et le cas échéant mentionnés par écrit à titre d'information et non à titre d'objectif laissant apparaître un engagement envers un résultat) qui dépend par conséquent de plusieurs facteurs dont la volonté et l'engagement du Client envers sa propre évolution et les événements de la vie que le Prestataire ne peut contrôler, Le Prestataire est tenu vis-à-vis de son Client à une obligations de MOYEN.

Par conséquent, aucune garantie de résultat ne peut être émise par le Prestataire.

Ce qui signifie que le Prestataire met tous les moyens en œuvre dont il dispose au jour de l'accompagnement et issus de ses compétences et de son expérience afin de contribuer de manière éthique (conformément à la Charte Ethique et Déontologique du Prestataire) à l'évolution du Client.

Le Prestataire ne peut en aucun cas œuvrer à la place du Client, qui reste en tout temps l'unique décisionnaire de son évolution en toute liberté.

Le Prestataire n'est pas responsable de l'interprétation ou de la perception par le Client des clefs de cheminement qu'il transmet.





Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des choix et décisions pris à l'initiative du Client ou des événements qui pourraient surgir dans la vie du Client pendant ou après l'accompagnement ou l'expérience collective.

Le Prestataire livre des outils et axes de cheminement au Client que ce dernier est libre d'implémenter pour son évolution, en les adaptant et ajustant à ce qu'il vit.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des choix et décisions pris à l'initiative du Client ou des événements qui pourraient surgir dans la vie du Client pendant ou après l'accompagnement ou l'expérience collective.

Le Prestataire livre des outils et axes de cheminement au Client que ce dernier est libre d'implémenter pour son évolution, en les adaptant et ajustant à ce qu'il vit.

#### 4.3 RESPONSABILITE

En cas de non-respect par le Client des dispositions des présentes CGV, de la Charte Ethique et de Déontologie et tout document contractuel régissant la relation entre les Parties, le Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat sans remboursement des sommes versées.

En cas de paiement partiel de la part du Client, et dans l'hypothèse d'une violation par ce dernier d'une des clauses contractuelles régissant la relation entre les parties, le Prestataire est en droit de demander le règlement de l'intégralité des sommes dues au Client. Cette demande reste à l'appréciation du Prestataire.

Dans tous les cas où la responsabilité du Prestataire serait recherchée, elle reste strictement limitée au montant totale de la Prestation, vis-à-vis du client agissant en qualité de Professionnel.

Les clés d'évolution et informations délivrées par le Prestataire ne constituent en aucun cas des conseils médicaux en lieu et place de ceux délivrés par un médecin. Le Prestataire ne délivre aucun conseil médical. En conséquence, le Prestataire ne peut en aucun cas se substituer aux conseils ou à l'intervention d'un professionnel compétent dans les matières dispensées, dûment habilité par les autorités compétentes. Le Prestataire recommande au Client de faire appel en toute circonstance à des professionnels habilités afin d'effectuer une étude personnalisée de sa situation.

Le prestataire n'est ni médecin, ni psychiatre et ne fait donc pas de diagnostics, ne soigne pas et ne guérit pas. Le Client qui a une maladie psychiatrique ou qui suit un traitement médical pour une maladie ou problème de santé, quelle qu'il soit, est tenu d'en informer le Prestataire.





Les Prestations visent à accompagner au mieux-être ou à l'atteinte d'objectifs personnels et/ou professionnels à l'exclusion de tout objectif médical et ne peuvent en aucun cas se substituer à un avis médical. Seul un médecin est habilité à poser des diagnostics, prescrire, modifier un traitement médical. Ainsi le Client est invité à consulter un professionnel de la santé, chaque fois que cela est nécessaire, et ainsi lui poser toutes questions relevant du domaine médical.

De ce fait le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, de dommages de quelque nature qu'ils soient et notamment en matière de dommage corporels, psychiques et/ou physique.

## 5. ETHIQUE, VALEURS ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Les Parties sont tenues de respecter les dispositions de la Charte Ethique et de Déontologie annexée aux présentes CGV.

Le respect, la bienveillance, l'écoute, l'authenticité, la loyauté, la discrétion et l'intégrité sont des valeurs clés de chaque formule d'accompagnement proposée par le Prestataire.

Tous les échanges (peu importe le format) entre les Parties sont soumis au respect strict du principe de confidentialité.

Dans le cadre d'une Expérience collective, chaque participant (dont le Client fait partie), est tenu de respecter la confidentialité et discrétion vis-à-vis des partages des autres participants. En cas de non-respect de cette obligation de confidentialité, le Prestataire prendra les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des échanges, dont la décision de refuser à celui qui manque à son obligation de discrétion, l'accès à l'Expérience, sans préjudice d'une action en Justice pouvant être intentée par la personne physique victime de la violation de l'obligation de confidentialité.

Toute photo prise par le Prestataire à des fins de publicités (par exemple pendant des stages ou immersions organisés en présentielle ou même des rendez vous en visio conférence), faisant apparaître l'image du Client, ou le nom du Client qui témoignerait de son retour sur l'accompagnement (à travers un message), est soumise à une autorisation exprès du Client. Ce qui signifie que le Prestataire peut utiliser le retour écrit du Client, pour le partager sur ses réseaux ou son site internet en gardant l'anonymat du Client, à moins que le Client l'autorise expressément par écrit à dévoiler son nom ou son image.

Dans le cadre d'expériences collectives pour lesquelles des visio conférences sont organisées via ZOOM par exemple, et dans l'hypothèse où les participants à l'Expérience font apparaître leur image, le Prestataire a la possibilité d'enregistrer les sessions de visio conférences afin de les rendre accessibles ultérieurement en replay uniquement aux Clients désirant rejoindre l'expérience à l'avenir. Cela signifie que, par principe, il est convenu que le Client participant à une Expérience collective, accepte la diffusion de son image dans les replay, et ce à des fins strictement privées, c'est-à-dire dans le cadre de l'offre de prestation du Prestataire.





Toutefois, le Client a la possibilité s'il refuse que son image apparaisse sur le replay, de couper l'apparition de son image à l'écran (en éteignant sa caméra). Cette possibilité sera rappelée par le Prestataire avant tout enregistrement, et ce afin, que le Client puisse décider s'il préfère apparaître à l'écran ou non.

A partir du moment où il décide de laisser son image apparaître à l'écran, il accepte sans réserve sa diffusion dans les sessions en replay qui pourront être accessibles aux futurs Clients de l'Expérience. En cas d'utilisation frauduleuse par d'autres participants ou futurs clients de l'Expérience où est diffusée l'image du Client, et portant atteinte à l'image, la réputation, l'intégrité du Client, le Prestataire ne peut être tenu responsable de tels agissements. Dans ce cas, le Client dont l'atteinte à son image a été avérée par le fait d'un tiers (clients futurs ou participants à cette vidéo), se réserve le droit d'agir en justice contre le tiers, et non contre le Prestataire, pour faire valoir ses droits.

## 6.PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1.Données Collectées sur le site internet du Prestataire :

### Types de données :

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le site internet du Prestataire sont les suivantes :

- Ouverture de compte : lors de la création du compte de l'utilisateur, ses nom, prénom, adresse électronique ; n° de téléphone ;
- Connexion : lors de la connexion de l'utilisateur au site web, celui-ci enregistre, notamment, ses nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation et ses données relatives au paiement.
- Profil : l'utilisation des Prestations prévues sur le site web permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone.
- Paiement : dans le cadre du paiement des produits et Prestations proposés sur le site web, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur.
- Communication : lorsque le site web est utilisé pour communiquer avec d'autres membres, les données concernant les communications de l'utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire.
- Cookies : les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.





### **Utilisation Des Données Personnelles**

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du site web par l'utilisateur ;
- gestion du fonctionnement et optimisation du site web ;
- organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
- proposition à l'utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs du site web ;
- mise en œuvre d'une assistance utilisateurs ;
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'utilisateur.
- 

### **Partage des données personnelles avec des tiers**

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en œuvre de ces services, le site web est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;
- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du site web, des informations accessibles au public ;
- quand l'utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand le site web recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces Prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, le site web peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si le site web est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.





## 6.2 Les données collectées directement par le Prestataire (hors site internet)

Les données à caractère personnel qui sont collectées directement par le Prestataire lorsque la Commande est passée en direct sont les suivantes :

- Nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, n° téléphone lors de l'établissement de la facture

L'utilisation de ces données n'est faite que dans le but d'établir la facture correspondant à la Prestation commandée.

## 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports remis au Client, quel qu'en soit le format (numérique, vidéo, lien YouTube d'une vidéo enregistrée par le Prestataire, ebook) sont de la propriété exclusive du Prestataire.

Par conséquent, toute reproduction totale ou partielle du contenu du Prestataire, y compris le contenu qu'il livre sur ses réseaux sociaux, est interdite sous peine d'être qualifiée de délit de contrefaçon.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage du contenu transmis par le Prestataire, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Prestataire et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers. Le contenu livré (peu importe le format) est réservé à un usage strictement privé et ne peut être transmis à des tiers, sauf autorisation exprès et écrite du Prestataire.

## 8.FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations du Prestataire aux termes du présent Contrat est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, qui en empêcherait l'exécution. Cette suspension peut concerner tout ou partie du Service. Dans ce cas, le Prestataire avisera le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible et de la durée estimée de la suspension. Dans les conditions prévues par la loi, le Client accepte expressément qu'il ne pourra pas invoquer un cas de force majeure pour repousser un paiement pour un Service fourni ou en cours de fourniture, ou refuser la livraison d'une commande passée.

## 9. LANGUE

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction en langues étrangère et de conflit d'interprétation, seule la version française prime sur toute autre version.

Ce principe est applicable pour l'ensemble de la Documentation Contractuelle incluant la Charte Ethique et de Déontologie du Prestataire, et le cas échéant le Contrat de Prestation.







## 10. DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le droit applicable au présent contrat est le droit Français, à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne.

Pour tout litige ou réclamation, le Client s'adressera en priorité directement au Prestataire en vue de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable entre les parties, les règles ci-dessous énoncées s'appliquent :

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à médiation.

En cas d'échec de la procédure de médiation, le Tribunal compétent pour tout litige de quelque nature que ce soit impliquant le Client Professionnel, sera celui du ressort du domicile du Prestataire. le Tribunal compétent pour tout litige de quelque nature que ce soit impliquant le Client agissant en qualité de consommateur sera celui de son choix.



## ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

( Ce formulaire doit être complété et renvoyé par le Client Consommateur qui souhaite se rétracter d'un achat effectué en ligne pour toute prestation vendue par le Prestataire, à l'exclusion des exceptions et limites au droit de rétractation, mentionnées dans les CGV du Prestataire).

Nom, Prénom et adresse du demandeur au droit de rétractation :

Date et lieu de la demande :

A l'attention de la SARL EMPOWERMENT

Route de Pigasse 34310 Quarante

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation (article L 221-18) relatives au droit de rétractation de tout achat en ligne, je vous notifie par la présente mon intention de faire valoir ce droit portant sur la commande de la Prestation de service ci après détaillée :

- Date de la commande :
- Numéro de la commande (si commande passée sur le site internet du Prestataire) :
- Montant de la commande :
- Objet de la commande :

Signature du Client

## CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



### Qui sommes-nous ? Notre Parcours, notre outils et notre méthode d'accompagnement

Aurélie & Jonathan, un couple de Mentors, Médiums, Artistes et Parents

Deux êtres ré-Unis pour œuvrer ensemble à l'édification du nouveau monde.

Incarnés pour être ces leaders et ouvrir la voie.x du TOUT EST POSSIBLE tant que l'AMOUR est là.

Nous œuvrons chaque jour pour que chaque être, chaque famille OSE enfin créer la Vie de ses Rêves

Pour que chaque Être incarne pleinement sa magie et soit ce point d'acuponcture sur la Terre.

Pour que chaque entrepreneur puisse développer son entreprise en harmonie et en cohérence avec ses valeurs, afin que chaque entreprise devienne le haut parleur du coeur de son dirigeant

Ainsi, nous accompagnons chaque entrepreneur à venir alchimiser son entreprise selon sa guidance et son intuition, tout en l'incarnant dans la Matière Terrestre Sociétale et Entrepreneuriale actuelle.

En notre qualité de Mentors, nous accompagnons l'être humain détenant la pleine capacité de ses choix et de ses décisions, dans son évolution, qu'elle soit personnelle ou professionnelle.

Nous œuvrons chaque jour pour que chaque être et chaque famille ose créer la vie qu'il/elle désire vraiment, à partir de son cœur afin que celle-ci devienne un écosystème harmonieux. Ainsi famille, couple, entreprise, etc, forment une unité.

Pour ce faire, nous mettons au service de l'être ou le couple accompagné, et selon les objectifs de l'accompagnement choisi :

- Notre passion pour l'humain pris dans sa multidimensionnalité, son individualité et son évolution à tout niveau
- Notre passion pour la Vie et ce qu'elle nous enseigne à chaque instant et que nous sommes en joie de transmettre
- Notre vision du monde qui prend ses racines dans un socle d'amour à travers 4 piliers d'évolution essentiels à nos yeux : la famille (parentalité, le couple) – l'entreprise) – le voyage en connexion à la terre et aux éléments - La venue au monde des nouvelles âmes
- Notre capacité à voir les enseignements tirés de chaque situation vécue : transcendance et résilience sont des messages que nous transmettons.
- Notre intuition, notre conscience de la vie reliée au cœur et notre connexions (médiurnité), qui nous permettent de ressentir avec précision là où notre contribution sera grande pour l'évolution du client ou couple que nous accompagnons.
- Notre écoute bienveillante

## CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



- Nos connaissances et tous les enseignements qui nous ont été transmis dans les domaines du développement personnel, de la conscience du corps, de la spiritualité, de l'énergétique, de l'entrepreneuriat, de la finance, de l'immobilier, et du management.
- L'ouverture d'un espace vibratoire où nous appelons l'énergie source (Energie d'amour présente en chaque être humain) et l'ensemble de nos guides qui nous transmettent des messages à destination de l'être accompagné.
- Notre approche concrète à travers nos expériences de vie et chaque prise de conscience que nous avons pleinement intégrée dans notre vie (couple, famille, entreprise, relations), notre corps
- Des outils de reconnexion au corps comme : la méditation, la visualisation, danse intuitive, la respiration, des rituels sacrés (géométrie sacrée et prières) et soins énergétiques.
- Les enseignements reçus dans le cadre de formations, stages et initiations :

Formation Art Vivant suivie de 2013 à 2015

Formation REIKI Maître Enseignant en 2017

Formation de Doula suivie en 2019-2020

Formation Moon Mother en 2019

Formation Monitrice éducatrice 2010-2012

Mentoring Professionnel : 2021 -2023

Nous entendons par « multidimensionnalité » de l'être humain : son corps physique, et tous ses corps subtils reliés au grand tout et composés de celui-ci.

Nos accompagnements sont hautement vibratoires c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans une démarche énergétique et spirituelle, permettant une ouverture du champ de conscience de l'être accompagné. Sa perception du monde de sa vie et de son entreprise se modifient, s'il le décide.

Nous l'invitons, selon la formule d'accompagnement choisie, à élever sa conscience de la vie et le regard qu'il peut poser sur ce qu'il traverse.

Ainsi, nous le guidons dans son processus d'évolution et le soutenons dans la compréhension de son propre fonctionnement à travers la gestion de ses émotions (les accueillir, les accepter, et décider de les libérer dans une démarche soutenance), de ses pensées et croyances limitant son évolution. Notre approche de l'accompagnement se relie au corps.

Par la délivrance de nos messages ( canalisations ) et nos enseignements , le client peut alors, s'il le décide, intégrer et conscientiser de nouvelles normes et croyances, et ainsi grandir sa confiance en lui et en la vie.

L'une de nos intentions, en particulier dans le cadre de nos accompagnements individuels, est que le client puisse à la fin de l'accompagnement, détenir des clés précieuses d'évolution qu'il pourra continuer d'utiliser en totale autonomie par la suite. Nous refusons de créer un quelconque lien de

## CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



dépendance avec l'être que nous accompagnons, en ce sens que nous croyons en sa pleine capacité de prendre les décisions qui le soutiennent vraiment.

Nous posons également l'intention que le Client puisse se connecter à son potentiel créateur, être à l'écoute de son propre corps et ses besoins, qu'il puisse transmuter tous les schémas de pensées et mémoires qui ne lui appartiennent plus en réinformant ses cellules de son plein potentiel pris dans son individualité reliée au divin.

La dimension vibratoire de nos accompagnements offre un cadre soutenant l'évolution du client au sens où nous la relierons toujours à une compréhension concrète de ce qui se joue dans sa vie ou la question qu'il se pose. Cela lui permet de trouver ses propres réponses en lui offrant des axes de cheminement et de libération intérieure pour son bien-être.

Il se peut dans certains cas, au moment d'ouvrir le canal qui nous permet de recevoir une guidance pour le client, qu'aucun message n'arrive. Dans ce cas, nous ne forçons pas l'Energie, et y revenons plus tard. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela dont celle liée au client qui n'est pas prêt à recevoir l'information. Nous respectons son rythme d'intégration et nous ne nous immisçons pas dans le processus d'ouverture du canal car dans tous les cas nous ne pouvons le faire, et nous nous réservons le droit de revenir sur ces questions ultérieurement, à la demande du client qui est acteur de l'accompagnement.

En aucun cas, les soins énergétiques que nous prodiguons n'ont vocation à se substituer à un avis médical. Nous ne soignons ni ne guérissons aucune pathologie bien que nous croyons profondément au pouvoir guérisseur de l'esprit sur le corps. Quoi qu'il en soit, les soins délivrés ne sont que complémentaires à la médecine et ne sont pas prodigués dans le but de soigner.

Notre pratique de la spiritualité et des énergies ainsi que tous nos enseignements qui font appel aux lois universelles, et délivrés au cours de nos accompagnements ne constituent en aucun cas un dogme. Notre pratique de la Spiritualité est libre et nous ne l'imposons pas au client qui reste libre d'avancer vers le chemin d'éveil qui lui correspond. Nous croyons profondément au libre arbitre.

Nous respectons les croyances et convictions personnelles de chaque Client et invitons ce dernier à en faire de même.

# CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



## Nos messages et valeurs clés

- **Nos Messages**

Les messages qui nous portent dans chaque espace d'accompagnement que nous ouvrons sont les suivants :

Nous croyons en l'Unité et l'énergie d'Amour qui nous relie au grand Tout.

Ainsi, nous œuvrons pour qu'il n'y ait pas de séparation entre chaque domaine de vie, alors, la famille, les enfants, l'entreprise, etc, ne forment plus qu'un.

Nous croyons profondément que dans chaque expérience de vie se trouve un cadeau caché. C'est cette vision que nous apportons à nos clients qu'ils sont libres de rejoindre. Une vision soutenant qui permet de récolter encore plus abondamment les fruits des expériences que la vie leur apporte

Nous œuvrons au service de la Vie, en ramenant la spiritualité dans la matière, c'est-à-dire en permettant de relier à la vie sur terre les messages et informations que nous recevons depuis un espace de conscience élargie.

Nous accompagnons les êtres à se relier à eux pour qu'ils deviennent créateurs de leur vie à partir de leur essence Nous entendons par essence, la partie de chaque être qui ne meurt jamais et qui est relié à la sagesse et la connaissance Universelle intemporelle .

Nous ne savons pas à la place de l'autre, mais nous sommes ceux qui le verrons toujours dans sa totale grandeur, beauté, puissance tout en incarnant les miroirs le plus purs possibles.

Nous avons conscience qu'en accompagnant les nouvelles âmes à s'incarner dans un berceau le plus propice à l'épanouissement, c'est toute l'humanité qui se transforme.

Ainsi nous œuvrons auprès des parents, futurs parents, acteurs de la périnatalité pour préparer un terreau fertile à la venue au monde des nouvelles âmes.

Depuis cet espace de conscience, nous avons à cœur d'accompagner les couples à créer les fondations solides, notamment grâce à l'entreprenariat, de leur épanouissement en famille

## CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



- **Nos Valeurs**

Les valeurs essentielles qui encadrent la relation de confiance que nous créons avec chaque être que nous accompagnons sont les suivantes :

**L'Authenticité** des échanges, à savoir assumer sa vérité et oser être soi

**Le Respect et la tolérance** : respect et acceptation des choix, vérités et croyances de l'autre, sans jugement. Respect de son intégrité et de sa dignité.

**La Bienveillance** : accueillir avec respect ce que l'autre vit et ressent tout en le voyant comme un adulte capable de traverser tout ce qu'il vit et ressent tout en accueillant les cadeaux cachés de la vie

**L'Unicité** : chaque être est à nos yeux unique. Nous ne faisons aucune comparaison.

**L'Humilité** : Nous ne détenons que notre vérité.

**L'Intégrité** : rester fidèle à ses valeurs, respecter les engagements qui en découlent et prendre les décisions justes.

**La Liberté** : liberté d'être, de faire, décider et d'exprimer ce qui est juste pour soi, en agissant en conscience, c'est-à-dire pas au détriment de l'autre.

**L'Engagement** : s'engager envers notre propre évolution tenir et accomplir ces choix, ces décisions, ces actions. C'est aller au bout des choses. Il est primordial de soi à soi-même et envers l'accompagnement. Il permet de tenir l'énergie du processus d'évolution.

**L'Unité** : que chacun considère l'autre comme une partie de soi-même .

Le respect de chacune de ces valeurs forme le socle sur lequel repose tout ce que nous livrons et transmettons au client qui est lui-même invité à en prendre connaissance et ainsi faire en sorte que de son côté, ces valeurs soient pleinement honorées dans le cadre de la relation d'accompagnement.

### **Notre engagement**

Nous sommes tenus au secret des échanges que nous avons avec le client pendant toute la durée de l'accompagnement et également après, sans limite de temps.

Nous sommes engagés envers notre propre processus d'évolution tant au niveau personnel que professionnel.

Notre engagement dans cette dynamique continue d'évolution, signifie entre autres, que l'exercice de notre pratique fait l'objet d'une supervision régulière auprès de coachs ou mentors qui nous accompagnent dans le but de soutenir notre évolution ainsi que celle du client que nous accompagnons.

## CHARTRE ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

*Aurélie et Jonathan BOU*



- Notre engagement envers chaque client, quelle que soit la formule d'accompagnement choisie, relève d'une obligation de moyen. Ce qui signifie que nous prenons tous les moyens propres à permettre, l'évolution personnelle et professionnelle du client.
- La décision d'atteindre un quelconque résultat, n'appartient qu'au Client. Et de manière générale, le Client est le seul responsable de chacune de ses décisions.
- Nous nous engageons à transmettre au client, nos prises de conscience, à savoir celles qui soutiennent son évolution au regard de l'objectif recherché et des informations qu'il nous partage.
- Nous respectons le rythme de son évolution.
- Nous nous engageons à transmettre tous les messages, intuitions, guidances, que nous recevons et qui pourraient soutenir l'évolution du client.
- Nous nous engageons à toujours voir le client dans sa totale puissance en ce sens que vous croyons en sa capacité à recevoir nos messages à partir d'un espace d'amour et de confiance en SON évolution. Ainsi, nous avons conscience que nos messages peuvent être interprétés par son mental en référence à des schémas de pensées qui le limitent. Et nous sommes pour lui cette invitation à dépasser les peurs du mental à travers la reliance à son cœur qui représente à nos yeux un puissant espace d'amour lui permettant de transcender ses peurs et ainsi de le connecter à son entier potentiel créateur et son pouvoir de décider en conscience.